

LE CANADIEN.

Fiat Justitia ruat Cælum

Etrange zèle qui s'irrite contre ceux qui accusent des fautes publiques, et non pas contre ceux qui les commettent. — PASCAL, lettre II.

N^o. 43]

SAMEDI, LE 10 SEPTEMBRE, 1808.

[VOL. II.

DISPUTE AVEC L'AMÉRIQUE.

Extrait du discours de Mr. Canning, le 20e Juin, sur les affaires de l'Amérique.

“ L'Amérique, Monsieur, est le sujet du discours de l'Honorable Gentilhomme, que je remarquerai ensuite. Les publications du Gouvernement Américain ont mis la Chambre et le public en possession de presque tout ce qui s'est passé entre les deux pays. Il suppose que l'Hon. Monsieur ne se propose point de blâmer les ministres de sa Majesté de ce qu'ils n'ont pas fait de semblables communications au Parlement; car s'il eût regardé cette communication comme nécessaire, il auroit sans doute fait une motion à cet effet. Sans censurer leur production par le Gouvernement Américain, les ministres de sa Majesté ont senti que la transaction étant pendante, on auroit pu la croire terminée, si le Gouvernement eût fait un appel au Parlement. Je dirai seulement que dans toute la conduite du Gouvernement Britannique pour ce qui regarde l'affaire de la Chesapeake, nous avons cherché à ne point perdre de vue le principe sur lequel nous sommes partis, savoir, de faire une ample réparation pour ce qui étoit décidément un acte injurieux; mais de faire cette réparation dans la ferme résolution de ne pas abandonner un droit que la grande majorité du pays a toujours regardé comme essentiel à ses plus chers intérêts. Monsieur, je puis en appeler hardiment au pays pour déterminer si, par la correspondance sur la table de la Chambre, il s'est manifesté une semblable disposition de la part des ministres de sa Majesté dans toute la transaction. Que la rupture de la négociation n'a pas été accompagnée d'aucun symptôme hostile d'un côté ni de l'autre, est une vérité incontestable. La réparation n'a pas été acceptée par l'Amérique, parce que l'Amérique n'a point voulu remplir la condition sous laquelle elle étoit offerte, savoir la révocation de cette proclamation par laquelle il n'étoit point permis aux vaisseaux Britanniques d'entrer dans

les havres Américains, tandis que ceux des ennemis les visitoient à leur bon gre'. Mais, Monsieur, la manière dont la réparation Britannique a été offerte à l'Amérique par une mission spéciale, est d'après les sentimens de l'honneur le plus stricte, une réparation effective, quoiqu'elle n'ait pas été acceptée, et nous avons tout lieu de croire qu'elle a été regardée comme telle par le Gouvernement Américain.

Monsieur, depuis le retour de Mr. Rose, il n'a été faite aucune communication par le Gouvernement Américain, en forme de plainte, ou remontrance, ou irritation, ou d'aucune espèce quelconque. Je mentionne ceci particulièrement, parce qu'il est notoire que plusieurs vaisseaux sont arrivés d'Amérique, supposés être de grande importance, et que plusieurs messagers spéciaux sont arrivés de là dans ce pays, après avoir touché en France. Mais, Monsieur, si l'Hon. Gentilhomme, dans l'exécution de son devoir public, eût jugé à propos de demander quelques unes des communications faites par le Gouvernement Américain, depuis le départ de Mr. Rose, ma réponse auroit été, non pas que le Gouvernement de sa Majesté n'étoit point disposé à les donner, mais absolument qu'il n'y en avoit point à faire. Si on demande, “pourquoi?” Je ne puis répondre d'une manière satisfaisante. Je ne puis que conjecturer que l'Amérique a entamé des négociations avec la France qui conduiront à quelque résultat, et que les communications de l'Amérique à ce pays dépendront de ce résultat. Ceci, Monsieur, n'est que conjecture, mais est fondé sur la circonstance de tant d'avancées sans aucune communication. On ne peut pas attendre de moi que je dise d'avance, qu'elles sont les vues du Gouvernement de sa Majesté sur ce sujet. Le principe qui les a guidés jusqu'à présent, continuera d'être suivi par eux inévitablement: Ils attachent autant de prix au rétablissement et à la continuation de la cordialité et de la bonne intelligence avec l'Amérique que qui que

ce soit : ils sont prêts à acheter cet avantage par tous les moyens justifiables de conciliation ; ils ont prouvé cette disposition par l'acte de la présente session, dans lequel ce commerce de l'Amérique a été mis sur le pied le plus favorable ; mais, Monsieur, ils ne sont pas prêts à acheter cet avantage, tout grand qu'ils le reconnoissent, au prix d'abandonner ces droits sur lesquels sont appuyés, d'une manière immuable, le pouvoir maritime et la prépondérance de la Grande-Bretagne."

O Tempora!—Un jeune homme remarquable par la sagesse de sa conduite, se trouvoit dernièrement avec quelques uns de ces amis de leur pays de nouvelle fabrique, qui s'entretenoient des affaires de la Province, qui ne le connoissoient guères que de réputation. On pense bien que la nomination du nouveau Juge en Chef tomba sur le tapis. Le jeune homme fit aussitôt d'un ton anime l'éloge de ses talens, de ses connoissances en jurisprudence, s'étendit sur les avantages qu'on pouvoit espérer de l'appointement d'un homme qui devoit avoir acquis par beaucoup d'expérience et par une étude suivie des loix de ce pays, les lumières nécessaires pour faire honneur à son poste et contribuer à augmenter le nombre des Jurisconsultes dans la Cour d'Appel composée en partie de personnes, et souvent sous la direction d'un Juge en Chef, qui n'avoient d'autres connoissances de nos loix que celles qu'on leur mettoit sous les yeux à mesure que le tableau des affaires soumises à leur considération se dérouloit. Il en concluoit que cette démarche du gouvernement devoit faire époque et produire un changement très-propre à améliorer cette partie de l'administration et lui faire changer de face. Cette sage manière de penser donna le change à un de nos Aréopagites, qui s'imagina que le jeune homme devoit sans doute avoir en horreur le CANADIEN et tous ses adhérens, et surtout ceux qui s'attachent à discuter les intérêts de leur pays. Il détourne à droite la conversation sur cet objet et après avoir prélué par quelques observations générales, il s'adresse au jeune homme et lui dit d'un ton de bonhomie et de confiance affectée : " Mon cher ami, savez-vous que quelques personnes ont osé vous soupçonner d'être l'auteur de ces productions qui ont paru sous le nom d'un SPECTATEUR, et m'en ont fait la confidence ; votre réputation et l'idée que j'ai de votre mérite m'ont fait prendre votre défense ; j'ai plaide votre cause, et je vous ai lavé

" de ce reproche." On s'attendoit à une inclination et à une approbation respectueuse, lorsque le jeune homme fronçant le sourcil lui répondit gravement : " On me faisoit trop d'honneur ; je n'écris guères ; mais je voudrois les avoir mises au jour. Je regarde ce soupçon comme un éloge de ma conduite et de ma manière de penser. Je goûte le plaisir de voir qu'on rende justice à mes sentimens. J'ai entendu louer ceux qui plaident avec tant de vigueur la cause de leur pays ; je serois heureux de pouvoir les imiter." Cette réponse fut suivie comme un coup de foudre du silence de l'étonnement qui termina le dialogue. On détourna la conversation sur un autre sujet.

La mouche Hessoise.—On prétend que c'est la mouche Hessoise qui a fait tant de ravages dans nos campagnes à bled de la Rivière Chambly, et au sud du Fleuve St. Laurent. Au moins c'est un insecte qui produit à-peu-près les mêmes maux. Un habitant a fait à ce qu'on dit, il y a deux ans, une expérience pour arrêter leurs dégâts qui lui a complètement réussi, et qui mérite d'être connue. Un de ses voisins, qui avoit voyagé, lui conseilla de couper son bled en laissant le chaume un peu long ; puis d'y mettre le feu après avoir ramassé sa récolte, ce qu'il a exécuté. Outre l'avantage de faire périr les insectes, ce procédé a servi à engraisser sa terre et à la fertiliser, l'année suivante il a eu une excellente récolte.

UN VOYAGEUR.

=====
Un Evêque, faisant la visite de son diocèse, alla demander à dîner à un Curé, à portion congrue, et lui recommanda d'épargner la dépense. Le Curé promit, mais ne tint pas, car il donna un repas splendide à Monseigneur. Sa Grandeur ne put revenir de sa surprise, et fit des reproches au Curé, lui représentant qu'il étoit fou de tant se constituer en frais, et qu'il alloit le manger en un jour... Monseigneur, que votre grandeur veuille bien ne pas en être inquiète ; tout ce qu'elle voit ne prend rien sur le revenu de ma cure, que je donne tout entier aux pauvres.—Mais vous avez donc du bien de patrimoine?—Non, Monseigneur.—C'est inconcevable ; comment faites-vous donc?—J'ai ici un petit couvent de jeunes pucelles qui ont soin de moi et ne me laissent manquer de rien.—Quoi, vous avez un couvent ? je n'en connois point en ce lieu. Tout cela est très-singulier et même suspect, Monsieur le Curé.—Monseigneur, vous voulez

rire.—Mais quoi? je veux savoir cette énigme, voir ce couvent, absolument je veux le voir?—Après le diner votre Grandeur le verra, et elle en sera contente.

Effectivement, après le diner le Curé conduisit le Prelat dans un vaste enclos couvert de paniers de mouches à miel, et lui dit: Monseigneur, voilà le petit couvent qui nous a donné à diner; il me procure tous les ans 1800 liv. avec lesquels je vis et reçoit bien les honnêtes gens qui me viennent voir.—Qu'on juge de l'étonnement et de la satisfaction de l'Evêque! Quelques tems après, de retours dans son palais, plusieurs Curés à portion congrue allèrent lui faire la cour pour obtenir de meilleures cures; il leur cita l'exemple de ce Curé, en s'écriant, *ayez des mouches, ayez des mouches.*

—
Sang froid étonnant.

Le Prince Dolgorouki s'étoit embarqué pendant la guerre de sept ans comme officier de génie à bord d'une flotte destinée à porter des troupes pour le siège de Colberg. Au mal de mer, qu'il éprouva d'abord, succéda un profond sommeil, pendant le quel la mer s'éleva si furieusement que les matelots les plus déterminés croyoient leurs perte absolument inévitable. Dans ce moment terrible un des officiers court éveiller le prince en lui criant: comment pouvez-vous vous livrer au sommeil, tandis que nous sommes sur le point de perir. Si cela est, lui dit le Prince, pourquoi m'éveillez-vous? vous feriez mieux de suivre mon exemple. Et après avoir dit ces mots il se rendormit.

FAURE.—Cet écrivain assez peu connu avoit été Cordelier et étoit parvenu à l'Episcopat par son talent pour la Chaire. Il avoit prêché devant la Reine. Une de ses oraisons funèbres n'ayant pas eu de succès, l'impression lui attira l'épigramme suivante :

Ce Cordelier mitré, qui promettoit merveille,
Des hauts faits de la Reine, Orateur ennuyeux
Ne s'est pas contenté de lasser nos oreilles,
Il veut encore lasser nos yeux.

FENELON.—Une de ses maximes étoit, qu'il falloit plus aimer sa famille que soi-même; sa patrie que sa famille, et le genre humain que sa patrie.

DES FONTAINES.—Un Magistrat prévenu contre lui, l'ayant fait appeller, il tâcha de se justifier. Le Magistrat lui dit: Si on écoutoit tous les ac-

cusés, il n'y auroit point de coupables.—Si on écoutoit tous les accusateurs, repartit l'Abbé, il n'y auroit point d'innocens.

—:O::O:—
AU COURIER DE QUEBEC.

Le *Courier de Québec* paroît surpris de la crédulité du CANADIEN en histoire naturelle et prétend infirmer ce qui a été dit dans le CANADIEN au sujet des pistes de raquettes* empreintes sur la pointe d'un rocher à la Rivière-Ouelle. Je n'affirmerai point que ces impressions faites dans le roc soient occasionnées plutôt par des raquettes que par des plantes maritimes pétrifiées; car je n'ai pas visité moi-même ce lieu vraiment intéressant pour les Naturalistes. Il n'est point non plus affirmé dans le CANADIEN que ce soit des pistes de raquettes. En disant qu'il y a tout lieu de croire, cela laisse du doute. Le but du CANADIEN a été sans doute de faire connoître un fait ignoré de la plupart des habitans du pays. D'ailleurs, avec un peu d'attention, on s'assureroit facilement si ces empreintes ont été vraiment occasionnées par des raquettes ou par des plantes. On devroit trouver encore de ces plantes non pétrifiées dans les environs.

Mais, Mr. *Le Courier*, si vous admettez que ces empreintes soient le resultat de plantes pétrifiées, je ne vois pas pourquoi des pistes de raquettes faites sur une terre calcaire en dissolution ne laisseroient pas également leurs empreintes. L'une et l'autre operation n'est pas plus difficile pour la nature toujours agissante; et pour prouver que mon avance n'est point dénuée de fondement, je vous dirai la manière dont les Naturalistes expliquent ce phénomène. Car il me semble qu'il ne vous appartient guères d'expliquer les operations de la nature et de critiquer à tort et à travers sur ce que vous ignorez vous-même.

Toutes les pétrifications résultent de la terre calcaire délayée qui, combinée avec l'acide carbonique, se dépose et s'insinue dans une substance soit animale ou végétale. Ces substances ainsi imbreignées deviennent des pierres, qu'on appelle pétrifications.

* Il faut supposer que ces pistes auroient été faites le printems durant la fonte des neiges; ce qui ne seroit point une chose impossible, car on sait que la neige disparoit plus vite sur les hauteurs que dans les vallées; et un homme qui marcheroit en raquettes ne prendroit pas la peine de les ôter, lorsqu'il n'auroit que quelques pas à faire sur la terre pour retomber ensuite sur la neige.

Les stalactites, qu'on nomme aussi petrifications, diffèrent des premières, en ce que celles-ci résultent seulement de la terre calcaire délayée qui se solidifie ou devient pierre sans s'incorporer ou s'insinuer dans une autre substance. Ces sortes de pierres se font journellement dans le laboratoire de la nature. Je conçois donc qu'il n'est point du tout improbable qu'on puisse faire une empreinte quelconque dans une terre calcaire qui, étant délayée, tend continuellement à se solidifier. Cette assertion est d'autant plus probable qu'on rencontre par-tout où il y a des pierres calcaires des empreintes de toutes espèces, telles que celles de coquillages, &c. Ainsi l'empreinte d'une raquette, d'un pied ou d'une figure quelconque n'est pas plus difficile à opérer que celle d'une plante; et je ne pense pas que la nature sortiroit de ses voies ordinaires pour manifester au contemplateur l'empreinte d'une raquette.

UN ECRIVAIN.

QUEBEC, 10 SEPTEMBRE, 1808.

Son Excellence le Gouverneur en Chef en conséquence d'un mandamus Royal de sa Majesté, a fait émaner des lettres Patentes, sous le grand sceau, nommant JONATHAN SEWELL, Ecuyer, Juge en Chef de la Province du Bas-Canada, à la place de l'Honorable Henry Alcock, Ecuyer, décedé.

Il a plu aussi à son Excellence le Gouverneur en Chef de nommer EDWARD BOWEN, Ecuyer, Avocat-General de sa Majesté pour la Province du Bas-Canada.

On dit que Mr. OLIVIER PERRAULT est remis à la première vacance.

Samedi dernier (3 Septembre) il y a eu une enquête du Coronaire sur le corps de *Rachel Craig*, qui mourut la veille dans le bas d'une maison dans la rue Sainte Ursule. En examinant le corps on découvrit plusieurs meurtrissures, particulièrement une au dessous de la poitrine, qui parut avoir été produite par un fort coup, une autre sur le derrière de la tête. Cette dernière fut ouverte par un Chirurgien, qui fut d'opinion qu'elle pouvoit avoir occasionné sa mort. Il n'y eut rien de produit qu'un témoignage général que son mari avoit été dans l'habitude de la maltraiter, et qu'elle avoit été sans connoissance depuis Lundi, à

l'exception de la fille de la défunte, un enfant âgé d'environ dix ans, qui avoua que son père avoit battu sa mère dans cette journée, et qu'il l'avoit frappée avec un sac contenant quelques piastres. *Verdict* meurtre, par son mari, qui est actuellement en prison pour subir son procès.

Il paroît que depuis Lundi la défunte n'avoit reçu aucune assistance exceptée de sa fille ci-dessus mentionnée.

Un enfant âgé d'environ neuf mois, resta avec elle dans cet état jusqu'à un peu de tems devant sa mort, qu'il lui fut ôté par quelques uns des voisins; mais il mourut Samedi au matin.

On croit généralement que cette malheureuse catastrophe a eu son origine dans un trop libre usage des liqueurs fortes; un vice qui, à la vérité, est la cause de presque tous les crimes dans cette société. La Législature a essayé un remède il y a quelque tems, en prohibant la vente des liqueurs fortes le dimanche, mais la loi n'est pas exécutée faute de denonciateurs, et l'abus dans le moment actuel, est aussi grand que jamais.

MOURUT, — Le 13 Juillet, en sa maison à Maskinonge *Amable Belair*, Ec. à l'âge de 69 ans, après une maladie de plusieurs années. Ses qualités tant comme Magistrat que comme Capitaine de Milice lui attirèrent l'affection et l'estime de tous ceux qui le connurent. Ami sincère, charitable envers les pauvres, bon mari et bon père de famille il laisse de vifs regrets de sa perte. Ses funérailles se sont faites avec un grand concours des gens de sa paroisse et des paroisses voisines.

AVERTISSEMENT,

Pour les Habitans des diverses Campagnes, &c.

Tous ceux qui ont besoin ou desireroient acheter de belles et bonnes terres en culture, et plusieurs bien bâties, et qui voudroient s'établir sur la Rivière Chambly et à St. Hyacinthe de Maskinonge Seigneurie de Mr. Delorme, derrière la Paroisse St. Denis, pourront s'adresser au Soussigné, à St. Antoine, Rivière Chambly, qui en a une douzaine à vendre, à bonne composition, et facilitera les acquéreurs pour le paiement.

JACQUÈS CARTIER, Père.

12e. Octobre, 1807.

11f

A Québec: Imprimé & Publié pour les Propriétaires, à l'Imprimerie CANADIENNE, Rue Saint François.—PRIX: 10s. par An.